

Foire aux questions concernant TracéLaitier Décembre 2019

Qu'est-ce que la traçabilité des animaux d'élevage au Canada?

La traçabilité animale est la capacité de suivre le déplacement d'un animal ou d'un groupe d'animaux d'un point de la chaîne d'approvisionnement à un autre. Les systèmes de traçabilité animale se fondent sur trois éléments de base :

- L'identification des lieux (l'identification des sites où les animaux naissent et sont gardés, groupés ou éliminés);
- L'identification des animaux (un numéro d'identification unique assigné aux animaux ou à un groupe d'animaux) et
- Le transport des animaux (la tenue de registres sur l'identification des animaux et l'identification des lieux visant à associer les animaux aux sites d'où ils proviennent et/où ils ont été transportés).

La traçabilité des animaux d'élevage au Canada est en grande partie guidée par des exigences réglementaires au niveau fédéral, bien qu'à la fois des gouvernements provinciaux/territoriaux et des partenaires de l'industrie du bétail collaborent et contribuent au système par le biais d'approches volontaires ou obligatoires.

Pour un aperçu plus détaillé de la traçabilité au Canada, veuillez vous référer au site suivant : <https://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/tracabilite/fra/1300461751002/1300461804752>

Qu'est-ce que TracéLaitier?

Le programme TracéLaitier est administré par Lactanet Canada (anciennement le Réseau laitier canadien ou CDN) en partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada dans le but de saisir et de gérer toute l'information liée à la traçabilité des bovins laitiers dans l'ensemble du Canada. Le système TracéLaitier servira de base de données techniques visant à recueillir et à conserver ces données à des fins de gestion des urgences, ainsi qu'à d'autres fins à valeur ajoutée de l'industrie, et il soumettra aussi des données réglementaires au gouvernement fédéral en vue de la protection de la santé animale, de la santé publique et de la salubrité alimentaire.

Quand le lancement et l'entrée en service de TracéLaitier auront-ils lieu?

Lactanet Canada travaille en vue de devenir l'administrateur responsable officiel de toute l'information liée à la traçabilité des bovins laitiers au Canada. Bien qu'il reste plusieurs détails à finaliser, il est prévu que le lancement du système TracéLaitier coïncidera avec la signature de l'entente d'administrateur responsable qui est attendue plus tard en 2020.

Quel est le lien de TracéLaitier avec les exigences de proAction?

Dans le cadre de proAction, les agriculteurs sont invités à fournir leurs données de traçabilité à la base nationale de données de traçabilité. Cette base de données est actuellement le Système canadien de traçabilité du bétail (CLTS) administré par l'Agence canadienne d'identification du bétail (CCIA). Lorsque TracéLaitier sera en place, les agriculteurs fourniront leurs données à TracéLaitier. Le système TracéLaitier sera votre guichet unique pour la consignation et les rapports de toutes les données sur la traçabilité des bovins laitiers.



Je fournis actuellement mes données de traçabilité au Système canadien de traçabilité du bétail. Pourquoi le secteur change-t-il pour TracéLaitier et comment le changement sera-t-il géré? Qu'est-ce que cela signifie pour mes rapports quotidiens?

Lactanet Canada travaille en vue de devenir l'administrateur responsable officiel de toute l'information liée à la traçabilité des bovins laitiers au Canada. Une fois que l'entente avec le gouvernement fédéral sera signée, la CCIA cessera d'être l'administrateur responsable des bovins laitiers (bien qu'elle continuera d'être l'administrateur responsable des bovins de boucherie) et, à la suite de la signature d'une entente, les données pourront circuler de la CCIA à TracéLaitier et vice versa au besoin. Les renseignements que les producteurs fournissent actuellement pourront encore être envoyés à la CCIA pour les bovins de boucherie, mais pour les bovins laitiers, ils devront être envoyés à TracéLaitier à partir de ce moment.

Comment vais-je signaler mes activités de traçabilité à TracéLaitier?

Certains programmes logiciels de gestion à la ferme, comme DairyComp ou Lac-T, seront en mesure d'envoyer automatiquement vos rapports à TracéLaitier en votre nom. TracéLaitier vous soumettra une liste de programmes logiciels qui offrent cette possibilité. D'autres partenaires de l'industrie, comme Holstein Canada, envoient en votre nom à l'administrateur responsable de la traçabilité des bovins laitiers au Canada l'information sur les activités liées à l'activation d'étiquettes, dans le cas des animaux enregistrés. Une autre option consiste à ce que vous soumettiez vos rapports directement au système TracéLaitier, soit dans le site web de TracéLaitier (en développement) ou en communiquant avec le service à la clientèle de TracéLaitier par téléphone, télécopieur ou courrier électronique (en développement). Veuillez prendre note que vous avez la responsabilité de vous assurer que vous respectez les délais pour la consignation et les rapports (c. à d. les activations d'étiquettes doivent être signalées dans les sept jours qui suivent la naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon la première éventualité, et doivent ensuite être signalées à la base de données nationale dans les 45 jours qui suivent la naissance).

Comment les exigences de traçabilité sont-elles différentes au Québec?

Le Québec possède sa propre réglementation provinciale en matière de traçabilité et les données sont recueillies par Agri-Traçabilité Québec (ATQ) dans leur base de données SimpliTrace. Cela continuera d'être le cas, et une fois que les ententes seront en place, l'ATQ partagera avec TracéLaitier les données requises pour la réglementation de la traçabilité nationale et pour proAction.

Comment TracéLaitier est-il financé?

En tant que partenaire clé dans la mise en œuvre du programme TracéLaitier, Les Producteurs laitiers du Canada ont soumis une demande et ont obtenu du financement du Partenariat canadien pour l'agriculture (CAP) pour les cinq premières années du programme TracéLaitier qui prendront fin en mars 2023. Pendant cette période de financement initial, TracéLaitier élaborera des prévisions financières et un plan visant à assurer que TracéLaitier devienne un programme autosuffisant.

À qui puis-je parler si j'ai des questions?

Vous pouvez communiquer avec : Brian Van Doormaal, chef des services, Lactanet Canada
(Tél. : 519 767-9660, poste 101, courriel : bvandoormaal@lactanet.ca)
ou Mélissa Lalonde, gestionnaire des programmes de durabilité, Les Producteurs laitiers du Canada
(Tél. : 514 284-1092, poste 241, courriel : melissa.lalonde@dfc-plc.ca)